

90310 Créateur de textiles
90311 Tissage
90312 Impression
90313 Broderie

Créateur de textiles/Créatrice de textiles
Textilentwerfer/Textilentwerferin
Creatore di tessili

Créateur de textiles/Créatrice de textiles

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 15 décembre 1988

B

Programme d'enseignement professionnel (enseignement général)

du 19 mai 1999

C

Programme d'enseignement professionnel (enseignement par branche)

du 19 mai 1999

Entrée en vigueur

1^{er} juillet 1999

Le texte de ce règlement et programmes d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

25 janvier 2000

Chancellerie fédérale